

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À LA QUESTION ÉCRITE DE MADAME JOSIANE DAEPP (PS), INTITULÉE "PIEGES DU NUMERIQUE ET CYBER-HARCELEMENT : SENSIBILISATION DES JEUNES INTERNAUTES" (N° 2718)

L'arrivée des nouveaux moyens de communication a engendré des changements de pratiques chez les jeunes : ces derniers sont de plus en plus connectés à internet et aux réseaux sociaux. L'avancée technologique permet à tout instant d'échanger entre les personnes par du texte, de l'image, de la vidéo ou encore du son.

Cette nouvelle manière de communiquer n'est pas problématique en soi. Elle permet, au contraire, aux jeunes d'échanger et de s'informer, plus qu'auparavant. Cependant, la manière d'entreprendre cette communication peut être problématique dans certains cas. C'est pourquoi différents programmes ont été lancés afin de sensibiliser les jeunes aux pièges à éviter.

Dans quelle mesure la problématique des pièges du numérique et du cyber-harcèlement chez les jeunes touche-t-elle notre canton ?

Les jeunes du Jura ne sont pas différents des autres en Suisse. Ils sont donc touchés par les différentes problématiques que peuvent engendrer les nouveaux moyens de communication : diffusion d'informations intimes, sexting (partage de photos intimes), cyber-harcèlement (intimidation, harcèlement via les médias numériques), etc.

Les cas graves restent très peu fréquents. Par exemple, les incidents dus au sexting sont minimes.

Le canton du Jura a-t-il déjà entrepris – ou a-t-il l'intention d'entreprendre – des démarches de prévention face au cyber-harcèlement destinées aux jeunes ?

Les écoles du secondaire I sont toutes au courant de cette problématique. La plupart de ces établissements organisent des interventions avec « Action Innocence ». Ces intervenants utilisent plusieurs outils dynamiques pour faire comprendre aux jeunes les risques existant dans l'utilisation des nouveaux moyens de communication. Actuellement, il n'y a que deux écoles du secondaire I qui n'ont pas eu l'intervention de ces spécialistes. Toutefois, ces dernières sont au courant de ce programme de prévention.

Du point de vue pédagogique, le plan d'études romand fixe, pour l'enseignement des MITIC (Médias, Images et Technologies de l'Information et de la Communication), des objectifs autour de quatre axes : utilisation d'un environnement multimédia, éducation aux médias, production de contenus médiatiques et enfin échanges, communication et recherche sur internet.

« Action Innocence » a également été mandatée pour faire des conférences destinées aux adultes. Les parents ont donc la possibilité de s'informer sur ce domaine.

En outre, le délégué interjurassien à la jeunesse a organisé une conférence à fin 2014 avec le spécialiste Stéphane Koch, pour sensibiliser les citoyens jurassiens à l'utilisation des nouveaux moyens de communication. Ce thème a largement été repris par les médias jurassiens, du Jura bernois ou encore de Romandie.

Parallèlement, l'association ADOS-BEJU a organisé une journée de formation sur le thème des écrans, destinée aux professionnels en liens avec la jeunesse. Une bonne participation a été mesurée.

Au travers de ces actions, des jeunes, des parents et des professionnels ont été touchés et informés. Le canton du Jura a donc anticipé et entrepris des démarches concernant les nouveaux moyens de communication et les risques qui en découlent.

Qu'est-il prévu ?

Les écoles sont attentives à cette problématique et le délégué interjurassien à la jeunesse suit l'évolution de ce sujet.

La Confédération suisse a lancé en 2011 un programme national de prévention « Jeunes et médias ». L'objectif principal de ce programme est d'encourager les enfants et les jeunes à utiliser les nouveaux médias de façon sûre, responsable et adaptée à leur âge. Le programme offre aux parents, aux enseignants et aux professionnels des informations ciblées, un soutien et des conseils sur la manière d'accompagner les enfants et les jeunes. Ce programme informe périodiquement les cantons des informations relatives à ce sujet. Des brochures de sensibilisation « Jeunes et médias » sont également à disposition dans les écoles.

Le canton du Jura peut-il s'inspirer ou reprendre tout ou partie du programme de prévention vaudoise ?

Il existe actuellement une grande offre d'actions de sensibilisation concernant les médias. De manière générale, les projets entrepris dans notre canton sont adaptés. Si des besoins spécifiques sont détectés, d'autres démarches pourraient être développées.

Delémont, le 5 mai 2015

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Certifié conforme
le Chancelier


Jean-Christophe Kübler